

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

n°662

Du 8 au 14 février 2013

## Sommaire

[Concurrence](#)

[Droit général de l'UE](#)

[Fiscalité](#)

[Marché intérieur](#)

[Prêts et subventions](#)

[Appels d'offres](#)

[Publications](#)

[Manifestations](#)

## ENTRETIENS EUROPEENS A BRUXELLES



Vendredi 15 mars 2013

LE DROIT EUROPÉEN  
DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Programme en ligne :  
cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire :  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)  
ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :  
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

**Feu vert à l'opération de concentration PAI Partners / Industrial Parts Holding (12 février)**

La Commission européenne a décidé, le 12 février dernier, de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise PAI Partners S.A.S. (« PAI », France) acquiert le contrôle exclusif de l'ensemble de l'entreprise Industrial Parts Holding S.A.S. (« IPH », France) par achat d'actions (cf. *L'Europe en Bref* n°658). (SC)

**Aide d'Etat / Banque PSA Finance / Autorisation temporaire (11 février)**

La Commission européenne a autorisé temporairement, le 11 février dernier, les aides octroyées par la France à la Banque PSA Finance consistant en une garantie couvrant ses émissions de marché à hauteur de 1,2 milliards d'euros. Cette aide en faveur de la Banque PSA Finance est autorisée pour une période de 6 mois à compter de la décision de la Commission. L'autorisation de la Commission est subordonnée à la présentation, durant cette période, d'un plan de restructuration pour le groupe PSA dans son ensemble. Ce plan devra aussi assurer la viabilité de la Banque PSA Finance. (SC) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

## DROIT GENERAL DE L'UE

**Activités de l'Union européenne en 2012 / Rapport général / Publication (12 février)**

La Commission européenne a publié, le 12 février dernier, le [rapport](#) général sur l'activité de l'Union européenne en 2012 qui rend compte des principales initiatives entreprises au cours de l'année écoulée. Outre, notamment, les mesures prises en matière de croissance, de gouvernance économique et de stabilité financière, le rapport présente les principales mesures adoptées dans le domaine de la justice. Il souligne, notamment, la création du [portail e-Justice](#). Ce portail fournit des informations sur les systèmes juridiques des Etats membres et est destiné à devenir le guichet électronique unique dans le domaine de la justice afin d'améliorer l'accès à la justice dans l'ensemble de l'Union. En matière de justice pénale, le rapport rappelle que la [directive 2012/13/UE](#) relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales et la [directive 2012/29/UE](#) établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité ont été publiées, respectivement, aux mois de juin et de novembre derniers. Il relève, également, que d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile et commerciale grâce à l'adoption du [règlement 650/2012/UE](#) relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen. Concernant la protection des droits fondamentaux des citoyens européens, le rapport souligne que la Commission a proposé une [réforme](#) majeure en matière de protection des données afin de renforcer les droits relatifs au respect de la vie privée dans l'environnement en ligne. (SC)

[Haut de page](#)

## FISCALITE

**Fiscalité / Taxe sur les transactions financières / Coopération renforcée / Proposition de directive (14 février)**

La Commission européenne a présenté, le 14 février dernier, une [proposition de directive](#) mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières (TTF). Cette proposition s'appliquerait aux onze Etats membres de l'Union européenne, dont la France, qui ont décidé de participer à cette coopération renforcée. Ce texte a, notamment, pour objectif de mettre un terme à la fragmentation du traitement fiscal appliqué aux services financiers dans le marché intérieur. Il se concentre sur l'établissement d'une structure commune pour la TTF et de conditions communes d'exigibilité. Par ailleurs, la proposition vise à limiter le contournement des règles fiscales et la délocalisation des activités du fait de l'instauration de la TTF. A cet égard, elle prévoit de compléter le principe général de l'imposition en fonction du lieu d'établissement des parties à la transaction par des éléments du « principe du lieu d'émission ». Ainsi, la taxe porterait, non seulement, sur les titres et dérivés financiers échangés entre des entités établies dans les pays participants à la coopération renforcée, mais également sur ceux échangés dans le monde entier, dès lors qu'au moins une des parties à la transaction est établie dans un des onze Etats ou que le titre ou dérivé financier a été émis dans l'un de ces Etats. Certaines transactions financières resteraient exemptées du paiement de la taxe, comme les opérations financières quotidiennes des citoyens ou des sociétés. Selon les premières estimations de la Commission, les recettes de cette taxe pourraient s'élever à 31 milliards d'euros par an pour l'ensemble des onze pays participants. Une réflexion est, par ailleurs, menée pour savoir si cette somme pourrait constituer une nouvelle ressource propre du budget de l'Union européenne. (SB)

[Haut de page](#)

**Sécurité des produits / Surveillance des marchés / Paquet de mesures (13 février)**

La Commission européenne a présenté, le 13 février dernier, un paquet de mesures relatives à la réforme des règles de l'Union européenne en matière de sécurité des produits et de surveillance du marché. Il s'agit, tout d'abord, d'une [communication](#) intitulée « Une sécurité accrue et une surveillance renforcée sur le marché unique des produits ». Elle précise les principaux objectifs de la réforme proposée qui sont, notamment, la simplification, la clarification et la rationalisation des textes existants. A cette fin, la Commission présente, d'une part, une [proposition de règlement](#) concernant la sécurité des produits de consommation et, d'autre part, une [proposition de règlement](#) concernant la surveillance du marché des produits. La Commission a, également, publié une [communication](#) intitulée « Vingt actions pour faire bénéficier l'Europe de produits conformes et plus sûrs : un plan d'action pluriannuel sur la surveillance des produits dans l'Union européenne » qui vise à mettre en perspective les actions non-législatives qu'elle envisage de prendre pour réduire le nombre de produits dangereux ou non-conformes et assurer une surveillance efficace de ces derniers. Ces textes sont également accompagnés d'un [rapport](#) sur la mise en œuvre du règlement 765/2008/CE fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits. (FC)

[Haut de page](#)

**BEI / France / Trains express régionaux de la région Rhône-Alpes (8 février)**

La Banque européenne d'investissement (BEI) et le Président du Conseil régional Rhône-Alpes ont signé, le 8 février dernier, un contrat de financement d'un montant de 200 millions d'euros, en vue de la rénovation et de la modernisation des trains express régionaux, grâce, notamment, à l'acquisition de 40 nouvelles rames électriques. Ce financement témoigne du soutien de la BEI à la mise en place de modes de transport durables et innovants. (SB) [Pour plus d'informations](#)

**BEI / France / Infrastructures urbaines du Grand Nancy (7 février)**

La Banque européenne d'investissement (BEI) et le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy ont signé, le 7 février dernier, un contrat de financement d'un montant de 55 millions d'euros, en vue de l'acquisition de bus à haut niveau de service nécessaires à l'exploitation de la ligne 2 du réseau et à la construction des infrastructures et équipements nécessaires à son déploiement. Le financement de ce projet de transport urbain permettra d'optimiser l'offre de transport en commun et de développer les modes alternatifs à l'automobile. (SB) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

# Les appels d'offres

## SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

## INSTITUTIONS EUROPEENNES

### **Commission européenne / DG « Affaires intérieures » / Etude en appui à la préparation de futures initiatives politiques dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée - Efficacité de mesures pénales spécifiques contre la criminalité organisée (8 février)**

La DG « Affaires intérieures » de la Commission européenne a publié, le 8 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la réalisation d'une étude en appui à la préparation de futures initiatives politiques dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée (*réf. 2013/S 028-042477, JOUE S28 du 8 février 2013*). L'étude vise, d'une part, à évaluer l'impact de la [décision-cadre 2008/841/JAI](#) et d'autres législations européennes et nationales pertinentes sur la lutte contre la criminalité organisée (analyse juridique comparative). Elle vise, d'autre part, à fournir une analyse comparative des moyens d'enquête et autres mesures utilisés au niveau national et européen afin de lutter contre la criminalité organisée, en mettant l'accent sur les résultats opérationnels. La durée du marché est d'un an à compter de la date d'attribution du marché. La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 mars 2013 à 16h**. (SB)

## FRANCE

### **CIG Petite Couronne de la Région Ile-de-France / Services de conseils et de représentation juridiques (13 février)**

Le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France a publié, le 13 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 031-049114, JOUE S31 du 13 février 2013*). Le marché est divisé en 3 lots intitulés, respectivement, « Missions de conseil, d'assistance et de représentation en matière de droit public général », « Missions de conseil, d'assistance et de représentation en matière de droit privé » et « Missions de conseil, d'assistance et de représentation devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation ». La durée du marché est de 4 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **11 mars 2013 à 17h**. (SB)

### **GCS e-Santé Picardie / Services juridiques (12 février)**

Le Groupement de Coopération Sanitaire e-Santé Picardie a publié, le 12 février dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2013/S 030-047351, JOUE S30 du 12 février 2013*). Le marché est divisé en 14 lots, dont 3 portent sur des prestations de services juridiques et s'intitulent, respectivement, « Prestations juridiques sur la dimension procédures », « Prestations juridiques sur la dimension responsabilité des acteurs » et « Prestations juridiques sur la dimension contractuelle entre acteurs ». La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **3 avril 2013 à 17h**. (SB)

### **Mairie de Dax / Services de représentation légale (14 février)**

La mairie de Dax a publié, le 14 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2013/S 032-050583, JOUE S32 du 14 février 2013*). Le marché a pour objet de désigner un représentant de la ville de Dax domicilié en Espagne, chargé des formalités auprès de la Direction provinciale de la Trésorerie Générale de la Sécurité sociale espagnole de son domicile, pour la déclaration des professionnels taurins résidant en Espagne et le paiement des cotisations sociales en

Espagne, pour le compte de la ville de Dax, dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins organisés par la ville. La durée du marché est d'un an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1<sup>er</sup> mars 2013 à 12h**. (SB)

#### **Syndicat mixte Somme numérique / Services de conseils juridiques (14 février)**

Le Syndicat mixte Somme numérique a publié, le 14 février dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet, la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2013/S 032-050689, JOUE S32 du 14 février 2013*). Le marché porte sur la réalisation d'études préalables liées à la mise en œuvre du très haut débit, tel que défini dans le programme 2012/2017 d'aménagement numérique du département de la Somme et, plus généralement, l'accompagnement de Somme numérique jusqu'à la mise en place de la nouvelle délégation de service public en janvier 2015. Le marché est divisé en 5 lots, dont l'un est intitulé « Etudes juridiques ». La durée du marché est de 2 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 mars 2013 à 17h**. (SB)

### **ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)**

#### **Finlande / Liikennevirasto / Services juridiques (12 février)**

Liikennevirasto a publié, le 12 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2013/S 030-047140, JOUE S30 du 12 février 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 mars 2013 à 13h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en finnois](#). (SB)

#### **Roumanie / SC Sanimed International Impex SRL / Services de conseils juridiques en matière de brevets et de droits d'auteurs (12 février)**

SC Sanimed International Impex SRL a publié, le 12 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet, notamment, la prestation de services de conseils juridiques en matière de brevets et de droits d'auteurs (*réf. 2013/S 030-047132, JOUE S30 du 12 février 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **28 mars 2013 à 10h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en roumain](#). (SB)

#### **Royaume-Uni / Northern Ireland Audit Office / Services de conseils et d'information juridiques (8 février)**

Northern Ireland Audit Office a publié, le 8 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et d'information juridiques (*réf. 2013/S 028-043722, JOUE S28 du 8 février 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **4 mars 2013 à 13h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (SB)

[Haut de page](#)

## L'Observateur de Bruxelles



Revue trimestrielle d'information  
en droit de l'Union européenne  
vous permettra de vous tenir informé des derniers  
développements essentiels en la matière.

**Notre dernière édition :**

**Dossier spécial :**

**« Titrer et recouvrer les créances en Europe »**

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

Actes de colloque « L'Europe et les droits de l'homme du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011  
Cliquez sur l'image pour les visualiser


Comment utiliser ce document :

Pour ouvrir le document :

- cliquer sur la page de couverture

Pour se déplacer dans le document :

- cliquer sur les titres des articles
- cliquer sur les flèches « bleu foncé » pour avancer ou reculer dans le document ou tourner les pages comme un livre
- cliquer sur la flèche « bleu clair » pour revenir au sommaire

L'EUROPE  
ET  
LES DROITS DE L'HOMME  
Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 à Bruxelles  
ACTES DE COLLOQUE

[Haut de page](#)



## NOS MANIFESTATIONS



### ENTRETIENS EUROPÉENS LE VENDREDI 31 MAI 2013 LA PRATIQUE DU RENVOI PRÉJUDICIEL

Programme à venir  
Pour vous inscrire :  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)

ou bien directement sur le site Internet de la  
Délégation des Barreaux de France :  
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>



### ENTRETIENS EUROPÉENS LE VENDREDI 21 JUIN 2013 LA PROCÉDURE CIVILE EUROPÉENNE

Programme à venir  
Pour vous inscrire :  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)

ou bien directement sur le site Internet de la  
Délégation des Barreaux de France :  
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>



### RENCONTRES EUROPÉENNES LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013 PRATIQUE DU LOBBYING PAR L'AVOCAT

Programme provisoire en ligne :  
cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire :  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)

ou bien directement sur le site Internet de la  
Délégation des Barreaux de France :  
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

### La responsabilité internationale des entreprises en zones de conflit - Jeudi 21 mars - Paris



Les entreprises font face à une responsabilité croissante, tout particulièrement dans les zones de conflits où se commettent les plus importants crimes internationaux et dont les acteurs sont souvent financés par l'exploitation et l'exportation de ressources naturelles. Si l'impunité a prévalu jusqu'alors car il a longtemps été considéré que le droit pénal international ne s'appliquait pas aux opérations commerciales des entreprises transnationales, depuis quelques années les cas de poursuites engagées à l'encontre de sociétés qui se sont rendues complices de violation des droits de l'homme se multiplient. Il existe ainsi une pression accrue sur les entreprises qui les oblige à faire preuve d'une diligence raisonnable et renforcée quant aux impacts réels de leurs opérations sur les droits de l'homme lorsqu'elles interviennent dans des zones de conflit ou des Etats fragiles.

Programme et inscription : cliquer [ICI](#)

Plus d'informations : cliquer [ICI](#)

Pour tout renseignement :  
[colloque.international@cnb.avocat.fr](mailto:colloque.international@cnb.avocat.fr)

Centre de conférence ministériel  
Ministère des affaires étrangères  
27, rue de la Convention  
75015 Paris

Le Conseil national des barreaux et l'American Bar Association organisent un colloque sur la responsabilité des entreprises dans les zones de conflit, le 21 mars 2013 à Paris. En présence des plus éminents spécialistes de la question, ce colloque sera une opportunité unique d'échanger sur la question de la compétence des juridictions, le devoir de diligence renforcée des entreprises, le rôle des avocats et des juristes d'entreprises dans la gestion de ces nouveaux risques, et d'analyser la réponse apportée par les juridictions à une telle problématique.

**afa**  
Association  
Française  
d'Arbitrage



Programme et inscription en ligne :  
Cliquer [ICI](#)

#### ARBITRAGE AFA FORMATION APPROFONDIE : LE CAS PRATIQUE DE L'AFA

(à propos d'une cession d'actions et de ses garanties)

11 et 12 avril 2013  
8h30/18h et déjeuner

Maison du Barreau – 2, rue de Harlay – Paris 1<sup>er</sup>

2 journées pour découvrir tous les outils essentiels afin de mener à bien un arbitrage international  
Interaction, participation au déroulement d'une procédure AFA,  
cas pratiques, discussion, rédaction des documents...

[Haut de page](#)

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu).

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@eu.anwaltverein.de](mailto:bruessel@eu.anwaltverein.de)) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@cgaee.es](mailto:bruselas@cgaee.es)).



**Equipe rédactionnelle :**

Jean Jacques **FORRER**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles,  
François **CAULET**, Avocat au Barreau de Toulouse,  
Anaïs **GUILLERME**, Avocate au Barreau de Paris,  
Marie **FORGEOIS** et Anne-Gabrielle **HAIE**, Juristes,  
Sébastien **BLANCHARD** et Sabrina **CHERIF**, Stagiaires.

**Conception :**

Valérie **HAUPERT**



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°662 – 14/02/2013  
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu) – [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)